

ARRÊTÉ DU MAIRE n° 2018-039

du 26 novembre 2018

**portant ouverture d'une enquête publique et
désignation d'un commissaire enquêteur concernant la
le projet d'élaboration du zonage d'assainissement
collectif et non collectif des eaux usées
sur la commune de BRINAY**

Le Maire de la commune de BRINAY ;

Vu la directive (CEE) n°91-271 du conseil des communautés européennes du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-8 et L.2224-10 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L123-1 et suivants ;

Vu la loi n°92-3 du 03 janvier 1992 sur l'eau ;

Vu la loi n°83-63 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu le décret n° 94-469 du 03 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux ;

Vu le décret 85-452 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi n° 83-63 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu la délibération n°2015-041 du 27 avril 2015 du conseil municipal de BRINAY décidant d'un projet de convention constitutive d'un groupement de commandes pour la révision des zonages d'assainissement ;

Vu la délibération n°2018-076 du 12 décembre 2017 du conseil municipal de BRINAY validant le projet de zonage de l'assainissement collectif et non collectif ;

Vu les pièces du dossier du projet d'élaboration du schéma directeur d'assainissement soumis à enquête publique ;

Vu la décision n° E18000160/45 en date du 13 octobre 2018 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans, désignant Monsieur Didier BAROTTE en qualité de commissaire enquêteur ;

ARRÊTE

Article 1er :

Il sera procédé à une enquête publique relative au projet d'élaboration du zonage d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées sur la commune de BRINAY (18120) d'une durée de 31 jours à compter du 09 janvier 2019 jusqu'au 08 février 2019 inclus.

Article 2 :

Monsieur Didier BAROTTE, officier supérieur de l'armée de terre en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans.

Monsieur Didier BAROTTE siègera à la mairie de BRINAY (siège de l'enquête) où toutes les observations devront lui être adressées.

Article 3 :

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de BRINAY, du 09 janvier 2019 jusqu'au 08 février 2019 inclus. Le public pourra durant cette période en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit :

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 13h30 à 17h30
- le mercredi, de 8h à 12h.

Le dossier complet ainsi que l'avis d'enquête seront aussi consultables sur le site de la communauté de Communes « Cœur de Berry » (<http://www.coeurdeberry.fr>).

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, ses propositions sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de BRINAY - le Bourg - 18120 BRINAY, ou par courriel à l'adresse suivante : brinay18@wanadoo.fr, en précisant sur l'enveloppe ou dans l'objet du mail « à l'attention du commissaire enquêteur ».

Article 4 :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de BRINAY les :

- mercredi 09 janvier 2019 de 9h à 12h
- mardi 29 janvier 2019 de 13h30 à 16h30
- et vendredi 08 février 2019 de 13h30 à 16h30.

Article 5 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée par le maire à Madame la Préfète du Cher et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de BRINAY pendant une durée d'un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée.

Article 6 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché en mairie. Ces mesures de publicité seront justifiées par un certificat d'affichage établi par le Maire. Un exemplaire des journaux publiant l'avis sera annexé au dossier soumis à l'enquête :

- * avant ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion
- * au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

Article 7 :

Aux termes de l'enquête, le conseil municipal de BRINAY aura compétence pour prendre la décision d'approbation du projet définitif d'élaboration du zonage d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées sur la commune.

Article 8 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète du Cher
- Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans
- Monsieur le commissaire enquêteur.

Fait à BRINAY, le 26 novembre 2018

Le Maire,



Bernard BAUCHER

Acte classé**2018-039****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

AR reçu

4> **Classé** <**Identifiant FAST :** ASCL_2_2018-11-27T15-01-07.00 (MI213794641)**Identifiant unique de l'acte :** 018-211800362-20181126-2018-039-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** ouverture enquête publique et désignation d'un commissaire enquêteur concernant la le projet d'élaboration du zonage d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées sur la commune de BRINAY**Date de décision :** 26/11/2018**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement**Acte :** [enquête publique projet du zonage assainissement.PDF](#)**Multicanal :** Non

Annuler

Préparé

Date 27/11/18 à 15:01

Par [FLEURIET Magalie](#)**Transmis**

Date 27/11/18 à 15:01

Par [FLEURIET Magalie](#)**Accusé de réception**

Date 27/11/18 à 15:07

Classé

Date 27/11/18 à 15:35

Par [FLEURIET Magalie](#)

